

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Séance du 25 février 2016 à 18 heures 00.**

Nombre de conseillers en exercice : 15      Secrétaire de séance : Mme MARQUES Joceline  
Date de convocation : 18/02/2016      Nombre de présents : 15      Comité secret : non  
Nombre de personnes absentes:      Nombre d'excusés : 1      Quorum exigé : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 15      VOTES : Contre : 0      Pour : 15

L'an deux mille seize, le jeudi 25 février à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.  
Etaient présents : MENEGUZ Muriel, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, REYMOND Muriel, FRANCOIS-BRAZIER Florence, D'ALEO Sandra, LAUGIER Emile.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : cette partie de séance est placée sous la présidence Mme Ménéguz, 1<sup>ère</sup> adjointe. Les comptes de gestion de Mme le trésorier pour le budget communal, celui du service assainissement et du centre communal d'action sont en conformité avec ceux de la commune. Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont votés à l'unanimité. Détail : budget de la commune : section de fonctionnement : 486 539.59€ en dépenses et 605 242.75€ en recettes. Section d'investissement : 128 541.70€ en dépenses et 38 402.24€ en recettes. Le déficit investissement sera compensé avec le report du résultat 2014 ; les excédents dégagés et les reports de l'année 2014 serviront à financer les restes à réaliser et à établir le BP 2016.

Détail des restes à réaliser : 285 748€ en dépenses et 21 069€ en recettes.

Pour le service assainissement : section d'exploitation : 14 609.28€ en dépenses et 56 021.55€ en recettes et en section d'investissement : 47 476.82€ en dépenses et 4 962.52€ en recettes.

Pour le centre communal d'action sociale : 839.67€ en dépenses avec un report d'excédent 2014 de 1 867.48 soit un nouvel excédent de 1 027.81€ qui sera reporté sur le budget communal lors du vote du BP 2016.

PERSONNEL COMMUNAL : le conseil municipal crée un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour 28heures hebdomadaires. La commission du personnel a retenu la candidature de Mme GENTIL qui sera nommée par mutation.

En vu du départ à la retraite de l'adjoint technique, un appel de candidature est ouvert pour le recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour 35h hebdomadaires à compter du 2 mai 2016

REGIES COMMUNALES : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, la trésorerie d'Hauterives ne peut plus accepter le versement en numéraire des régies. Le conseil municipal crée une seule régie : REGIE DES RECETTES COMMUNALES regroupant la régie des photocopies, des frais d'envoi aux particuliers, des locations de salles, de l'encaissement des publicités du bulletin municipal, des cotisations à la bibliothèque municipale, avec l'ouverture d'un compte de dépôt à la trésorerie de Beaurepaire.

MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE D'HAUTERIVES : l'état prévoit de regrouper les trésoreries sur Saint Vallier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce qui aurait pour conséquence la fermeture de celle d'Hauterives dont nous dépendons. Le conseil municipal adopte une motion d'opposition à ce projet.

TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE DES FETES : en partenariat avec le CAUE et la communauté de communes, un appel à candidatures pour une mission de maître d'œuvre a été lancé. Deux offres ont été reçues et l'architecte RAMADIER Fabien de Livron a été retenu par la commission. Le conseil municipal entérine cette décision.

Suite au passage de la commission départementale de sécurité, un avis favorable a été donné, mais avec des observations : un téléphone devra être installé pour prévenir les services d'urgence en cas de problèmes, l'installation d'une alarme incendie de catégorie 4 est nécessaire et un

contrôle de conformité des installations électriques devra être fait annuellement. Un plan d'évacuation sera également établi.

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ENERGIE : le conseil municipal décide de signer une convention avec le SDED pour lui confier la gestion des certificats d'énergie issus de travaux d'efficacité réalisés par la commune et notamment à la salle des fêtes.

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : suite à la loi Handicap du 11 février 2005, il devient urgent de mettre en conformité les locaux. Il est décidé de confier au CALD par le biais d'une convention pour l'établissement des agendas d'accessibilité.

ILOTS DE PROPRIETE : quatre emplacements sont prévus pour le dépôt des ordures ménagères sur la commune. Un achat de terrain est nécessaire, une rencontre aura lieu ensuite avec le SIRCTOM pour déterminer les aménagements nécessaires.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : le conseil municipal reconduit la convention présentée par la médiathèque départementale pour deux ans.

DIVERS : le conseil municipal reconduit également l'adhésion à Mémoire de la Drôme, à la prévention routière, ainsi qu'au Refuge de Gerbey pour l'accueil des animaux errants malgré la forte hausse, 0.55€ par habitant.

REUNIONS DE QUARTIERS : la municipalité reconduit les réunions pour rencontrer les habitants des quartiers : samedi 12 mars à 10h : Montanay Croix Rousse ; samedi 26 mars à 10h Les Morelles Brûlefer Les Brosses.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : il s'est terminé le 20 février dernier, nous sommes dans l'attente de la validation du résultat par l'INSEE.

DEFILE du 19 MARS : la population est invitée à participer à la commémoration du 19 mars 1962 qui se déroulera à 10h45.

DERATISATION : le conseil reconduit l'entreprise ZAPPA pour l'effectuer pour le même devis que 2015.

THE DANSANT ORGANISE PAR LE CCAS : un thé dansant est organisé le dimanche 6 mars à 14h30 à la salle des fêtes

REFERENT RANDONNEE : à la demande de la communauté de communes, un référent randonnée doit être nommé ; Mme Florence FRANCOIS-BRAZIER est désignée.

VOIRIE : l'installation de panneaux a été faite par le Département sur les RD 246 et 121 suite au courrier de Mme le Maire de mai 2015. Des travaux sur la RD 246 sont également prévus au niveau de la signalétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Mme le Maire